



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2017-058

PUBLIÉ LE 28 FÉVRIER 2017

Sommaire

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2017-02-13-008 - Contrôle des structures - Accusé de réception - M. Bruno AUDEBERT (1 page)	Page 4
R24-2017-02-01-007 - Contrôle des structures - Accusé de réception - Pascale BADETZ (1 page)	Page 6
R24-2017-01-23-012 - Contrôle des structures - accusé de réception - Sébastien BOURGOIN (1 page)	Page 8
R24-2017-02-13-009 - Contrôle des structures - Accusé de réception - Serge BOUTET (1 page)	Page 10
R24-2017-01-09-005 - Contrôle des structures - Accusé de réception - Tiffany BUGNY (1 page)	Page 12
R24-2017-02-09-006 - Contrôle des structures – Accusé de réception - Christie DAVIAU (1 page)	Page 14
R24-2017-01-23-013 - Contrôle des structures – Accusé de réception - EARL AGRI PERFORMANCES (1 page)	Page 16
R24-2017-01-26-010 - Contrôle des structures – Accusé de réception - EARL BEAUVALLET (1 page)	Page 18
R24-2017-01-09-006 - Contrôle des structures – Accusé de réception - EARL BEN (1 page)	Page 20
R24-2016-12-08-036 - Contrôle des structures – Accusé de réception - EARL BOURILLON (1 page)	Page 22
R24-2017-01-09-007 - Contrôle des structures – Accusé de réception - EARL COMPIN (1 page)	Page 24
R24-2017-01-09-008 - Contrôle des structures – Accusé de réception - EARL DE VILLECOULON (1 page)	Page 26
R24-2017-01-02-010 - Contrôle des structures – Accusé de réception - EARL DES BEAUDIERES (1 page)	Page 28
R24-2017-02-13-011 - Contrôle des structures – Accusé de réception - EARL GUILLAUMIN (1 page)	Page 30
R24-2017-01-09-009 - Contrôle des structures – Accusé de réception - EARL GUYON (1 page)	Page 32
R24-2017-02-13-010 - Contrôle des structures – Accusé de réception - Laurent CHEVALIER (1 page)	Page 34
R24-2017-01-11-002 - Contrôle des structures – Accusé de réception - M. Bruno DRIAULT (1 page)	Page 36
R24-2017-01-11-001 - Contrôle des structures – Accusé de réception - M. Bruno DRIAULT (1 page)	Page 38

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2017-02-13-008

Contrôle des structures - Accusé de réception - M. Bruno
AUDEBERT

Direction Départementale des Territoires du Loiret

Service Agriculture et Développement Rural
Pôle Compétitivité et Territoires

Nos réf. : **CR/ER (10/02/17)**
Affaire suivie par : Christine RIVIERRE
Tél. 02 38 52 47 95 – Fax : 02 38 52 47 51
Mel : christine.rivierre@loiret.gouv.fr
Dossier n°: 17.45.025

Le Directeur départemental,

à

Monsieur AUDEBERT Bruno
12, Rue des Fossés

45390 - BOESSES

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception

d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : 18,68 ha

Date de réception du dossier complet : 31 JANVIER 2017

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de 4 mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prolongé jusqu'à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de 4 mois, soit dès le **31 MAI 2017**, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation administrative tacite d'exploiter.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

13 FEV. 2017

Orléans, le

Pour le Préfet et par délégation
Pour le directeur départemental des territoires
P/la chef du service agriculture et développement rural
La chef du pôle compétitivité et territoires
Signée : Émilie ROUSSEAU

Présent
pour
l'avenir

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2017-02-01-007

Contrôle des structures - Accusé de réception - Pascale
BADETZ

PREFET de la REGION CENTRE - VAL de LOIRE

Direction Départementale des Territoires du Loiret

Service Agriculture et Développement Rural
Pôle Compétitivité et Territoires

Nos réf. : CR/ER (31/01/17)
Affaire suivie par : Christine RIVIERRE
Tél. 02 38 52 47 95 – Fax : 02 38 52 47 51
Mel : christine.rivierre@loiret.gouv.fr
Dossier n°: 17.45.016

Le Directeur départemental,

à

Madame BADETZ Pascale
Le Clos des Musets
708, Rue des Musets

45200 - AMILLY

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception

d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : 15 ares

Date de réception du dossier complet : 30 JANVIER 2017

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de 4 mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prolongé jusqu'à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de 4 mois, soit dès le 30 MAI 2017, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation administrative tacite d'exploiter.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Orléans,

- 1 FEV. 2017

Pour le Préfet et par délégation
Pour le directeur départemental des territoires
P/la chef du service agriculture et développement rural
La chef du pôle compétitivité et territoires
Signée : Émilie ROUSSEAU

Présent
pour
l'avenir

➔ 181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX 1 - ① Standard : 02.38.52.46.46- Télécopie : 02.38.52.47.51

➔ bureaux : Cité Colligny 131, rue du faubourg Bannier 45000 ORLEANS

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2017-01-23-012

Contrôle des structures - accusé de réception - Sébastien
BOURGOIN

Direction Départementale des Territoires du Loiret

Service Agriculture et Développement Rural
Pôle Compétitivité et Territoires

Nos réf. : CR/ER (13/01/17)
Affaire suivie par : Christine RIVIERRE
Tél. 02 38 52 47 95 – Fax : 02 38 52 47 51
Mel : christine.rivierre@loiret.gouv.fr
Dossier n°: 17.45.003

Le Directeur départemental,

à

Monsieur BOURGOIN Sébastien
769, Route d'Orléans
« Les Jardins du Paré »

45370 – CLERY SAINT ANDRE

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception

d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : 56,53 ha

Date de réception du dossier complet : 9 JANVIER 2017

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de 4 mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prolongé jusqu'à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de 4 mois, soit dès le 9 MAI 2017, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation administrative tacite d'exploiter.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

23 JAN. 2017

Orléans,

Pour le Préfet et par délégation
Pour le directeur départemental des territoires
P/la chef du service agriculture et développement rural
La chef du pôle compétitivité et territoires
Signée : Émilie ROUSSEAU

Présent
pour
l'avenir

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2017-02-13-009

Contrôle des structures - Accusé de réception - Serge
BOUTET

Direction Départementale des Territoires du Loiret

Service Agriculture et Développement Rural
Pôle Compétitivité et Territoires

Nos réf. :CR/ER (10/02/17)
Affaire suivie par : Christine RIVIERRE
Tél. 02 38 52 47 95 – Fax : 02 38 52 47 51
Mel : christine.rivierre@loiret.gouv.fr
Dossier n°: 17.45.021

Le Directeur départemental,

à

Monsieur BOUTET Serge
33, Fontaine Galette

45340 – SAINT LOUP DES VIGNES

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception

d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : 1,26 ha

Date de réception du dossier complet : 30 JANVIER 2017

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de 4 mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prolongé jusqu'à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de 4 mois, soit dès le 30 MAI 2017, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation administrative tacite d'exploiter.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Orléans,

13 FEV. 2017

Pour le Préfet et par délégation
Pour le directeur départemental des territoires
P/la chef du service agriculture et développement rural
La chef du pôle compétitivité et territoires
Signée : Émilie ROUSSEAU

Présent
pour
l'avenir

181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX 1 - Standard : 02.38.52.46.46- Télécopie : 02.38.52.47.51

bureaux : Cité Colligny 131, rue du faubourg Bannier 45000 ORLEANS

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2017-01-09-005

Contrôle des structures - Accusé de réception - Tiffany
BUGNY

PREFET de la REGION CENTRE - VAL de LOIRE

Direction Départementale des Territoires du Loiret

Service Agriculture et Développement Rural
Pôle Compétitivité et Territoires

Nos réf. : CR/ER (06/01/17)
Affaire suivie par : Christine RIVIERRE
Tél. 02 38 52 47 95 – Fax : 02 38 52 47 51
Mel : christine.rivierre@loiret.gouv.fr
Dossier n°: 16.45.091

Le Directeur départemental,

à

Madame BUGNY Tiffany
Lieu-dit « Gault »

45720 - COULLONS

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception

d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : 2,50 ha

Date de réception du dossier complet : 5 DECEMBRE 2016

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de 4 mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prolongé jusqu'à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de 4 mois, soit dès le 5 AVRIL 2017, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation administrative tacite d'exploiter.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Orléans, - 9 JAN. 2017

Pour le Préfet et par délégation
Pour le directeur départemental des territoires
P/la chef du service agriculture et développement rural
La chef du pôle compétitivité et territoires
Signée : Émilie ROUSSEAU

Présent
pour
l'avenir

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2017-02-09-006

Contrôle des structures – Accusé de réception - Christie
DAVIAU

PREFET de la REGION CENTRE - VAL de LOIRE

Direction Départementale des Territoires du Loiret

Service Agriculture et Développement Rural
Pôle Compétitivité et Territoires

Nos réf. : CR/ER (06/02/17)
Affaire suivie par : Christine RIVIERRE
Tél. 02 38 52 47 95 – Fax : 02 38 52 47 51
Mel : christine.rivierre@loiret.gouv.fr
Dossier n°: 17.45.017

Le Directeur départemental,

à

Madame DAVIAU Christie
Lieu Dit « Le Gué du Roi

45370 – CLERY SAINT ANDRE

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception

d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : 3,87 ha

Date de réception du dossier complet : 25 JANVIER 2017

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de 4 mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prolongé jusqu'à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de 4 mois, soit dès le 25 MAI 2017, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation administrative tacite d'exploiter.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Orléans, - 9 FEV. 2017

Pour le Préfet et par délégation
Pour le directeur départemental des territoires
P/la chef du service agriculture et développement rural
La chef du pôle compétitivité et territoires
Signée : Émilie ROUSSEAU

Présent
pour
l'avenir

➔ 181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX 1 - ☎ Standard : 02.38.52.46.46- Télécopie : 02.38.52.47.51
➔ bureaux : Cité Colligny 131, rue du faubourg Bannier 45000 ORLEANS

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2017-01-23-013

Contrôle des structures – Accusé de réception - EARL
AGRI PERFORMANCES

Direction Départementale des Territoires du Loiret

Service Agriculture et Développement Rural
Pôle Compétitivité et Territoires

Nos réf. : CR/ER (20/01/17)
Affaire suivie par : Christine RIVIERRE
Tél. 02 38 52 47 95 – Fax : 02 38 52 47 51
Mel : christine.rivierre@loiret.gouv.fr
Dossier n° : 17.45.005

Le Directeur départemental,

à

EARL « AGRI PERFORMANCES »
Messieurs SOUCHET Jean-François et Victor
16, Rue de l'Eglise

45410 – BUCY LE ROI

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception

d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : 8,93 ha

Date de réception du dossier complet : 12 JANVIER 2017

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de 4 mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prolongé jusqu'à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de 4 mois, soit dès le 12 MAI 2017, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation administrative tacite d'exploiter.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Orléans, **23 JAN. 2017**

Pour le Préfet et par délégation
Pour le directeur départemental des territoires
P/la chef du service agriculture et développement rural
La chef du pôle compétitivité et territoires
Signée : Émilie ROUSSEAU

Présent
pour
l'avenir

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2017-01-26-010

Contrôle des structures – Accusé de réception - EARL
BEAUVALLET

PREFET de la REGION CENTRE - VAL de LOIRE

Direction Départementale des Territoires du Loiret

Service Agriculture et Développement Rural
Pôle Compétitivité et Territoires

Nos réf. : CR/ER (25/01/17)
Affaire suivie par : Christine RIVIERRE
Tél. 02 38 52 47 95 – Fax : 02 38 52 47 51
Mel : christine.rivierre@loiret.gouv.fr
Dossier n°: 17.45.010

Le Directeur départemental,

à

EARL « BEAUVALLET »
Monsieur BEAUVALLET Gilles et
Madame BEAUVALLET Nathalie
1, Rue des Bergeries – Gironville

45480 – CHARMONT EN BEAUCE

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception

d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : 29,94 ha

Date de réception du dossier complet : 25 JANVIER 2017

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de 4 mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prolongé jusqu'à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de 4 mois, soit dès le 25 MAI 2017, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation administrative tacite d'exploiter.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Orléans, **26 JAN. 2017**

Pour le Préfet et par délégation
Pour le directeur départemental des territoires
P/la chef du service agriculture et développement rural
La chef du pôle compétitivité et territoires
Signée : Émilie ROUSSEAU

Présent
pour
l'avenir

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2017-01-09-006

Contrôle des structures – Accusé de réception - EARL
BEN

Direction Départementale des Territoires du Loiret

Service Agriculture et Développement Rural
Pôle Compétitivité et Territoires

Nos réf. : CR/ER (06/01/17)
Affaire suivie par : Christine RIVIERRE
Tél. 02 38 52 47 95 – Fax : 02 38 52 47 51
Mel : christine.rivierre@loiret.gouv.fr
Dossier n°: 16.45.086

Le Directeur départemental,

à

EARL « BEN »
Messieurs BEN Marc et Alexandre
Ferme de Puyseau

45230 – LA CHAPELLE SUR AVEYRON

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception

d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : 250,72 ha : Création de l'EARL « BEN » à partir de l'exploitation individuelle de Monsieur BEN Marc qui en devient associé exploitant, avec l'installation de Monsieur BEN Alexandre en tant qu'associé exploitant

Date de réception du dossier complet : 28 NOVEMBRE 2016

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de 4 mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prolongé jusqu'à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de 4 mois, soit dès le 28 MARS 2017, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation administrative tacite d'exploiter.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Orléans, - 9 JAN. 2017

Pour le Préfet et par délégation
Pour le directeur départemental des territoires
P/la chef du service agriculture et développement rural
La chef du pôle compétitivité et territoires
Signée : Émilie ROUSSEAU

Présent
pour
l'avenir

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2016-12-08-036

Contrôle des structures – Accusé de réception - EARL
BOURILLON

Direction Départementale des Territoires du Loiret

*Service Agriculture et Développement Rural
Pôle Compétitivité et Territoires*

Nos réf. : CR/ER (07/12/16)

Affaire suivie par : Christine RIVIERRE

Tél. 02 38 52 47 95 – Fax : 02 38 52 47 51

Mel : christine.rivierre@loiret.gouv.fr

Dossier n°: 16.45.075

Le Directeur départemental,

à

EARL « BOURILLON »

Madame BOURILLON Colette

Messieurs BOURILLON Tanguy et Raymond

Hameau de Marcilly

Lieudit Mondésir

45340 – BEAUNE LA ROLANDE

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception

d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : 52,54 ha

Date de réception du dossier complet : 27 NOVEMBRE 2016

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de 4 mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prolongé jusqu'à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de 4 mois, soit dès le 27 MARS 2017, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation administrative tacite d'exploiter.

Je vous informe que ces parcelles ont également fait l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter. L'ensemble des demandes sera présenté à la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture en date du **2 FEVRIER 2017**.

Orléans, **- 8 DEC. 2016**

Pour le Préfet et par délégation
Pour le directeur départemental des territoires
P/la chef du service agriculture et développement rural
La chef du pôle compétitivité et territoires
Signée : Émilie ROUSSEAU

Présent
pour
l'avenir

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2017-01-09-007

Contrôle des structures – Accusé de réception - EARL
COMPIN

PREFET de la REGION CENTRE - VAL de LOIRE

Direction Départementale des Territoires du Loiret

Service Agriculture et Développement Rural
Pôle Compétitivité et Territoires

Nos réf. : **CR/ER (06/01/17)**
Affaire suivie par : Christine RIVIERRE
Tél. 02 38 52 47 95 – Fax : 02 38 52 47 51
Mel : christine.rivierre@loiret.gouv.fr
Dossier n°: 16.45.089

Le Directeur départemental,

à

EARL « COMPIN »
Madame FACY Sandrine et
Monsieur FACY Joël
2, Route de Montargis

45490 - MIGNERETTE

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception

d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : 2,29 ha

Date de réception du dossier complet : 6 DECEMBRE 2016

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de 4 mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prolongé jusqu'à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de 4 mois, soit dès le 6 AVRIL 2017, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation administrative tacite d'exploiter.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Orléans, - 9 JAN. 2017

Pour le Préfet et par délégation
Pour le directeur départemental des territoires
P/la chef du service agriculture et développement rural
La chef du pôle compétitivité et territoires
Signée : Émilie ROUSSEAU

Présent
pour
l'avenir

181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX 1 - Standard : 02.38.52.46.46- Télécopie : 02.38.52.47.51
bureaux : Cité Colligny 131, rue du faubourg Bannier 45000 ORLEANS

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2017-01-09-008

Contrôle des structures – Accusé de réception - EARL DE
VILLECOULON

PREFET de la REGION CENTRE - VAL de LOIRE

Direction Départementale des Territoires du Loiret

Service Agriculture et Développement Rural
Pôle Compétitivité et Territoires

Nos réf. : CR/ER (06/01/17)
Affaire suivie par : Christine RIVIERRE
Tél. 02 38 52 47 95 – Fax : 02 38 52 47 51
Mel : christine.rivierre@loiret.gouv.fr
Dossier n°: 16.45.084

Le Directeur départemental,

à

EARL « DE VILLECOULON »
Madame CHERRIER Denise
Messieurs CHERRIER François et Rémi
Villecoulon

45190 - CRAVANT

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception

d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : 16,98 ha

Date de réception du dossier complet : 23 NOVEMBRE 2016

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de 4 mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prolongé jusqu'à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de 4 mois, soit dès le 23 MARS 2017, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation administrative tacite d'exploiter.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Orléans, - 9 JAN. 2017

Pour le Préfet et par délégation
Pour le directeur départemental des territoires
P/la chef du service agriculture et développement rural
La chef du pôle compétitivité et territoires
Signée : Émilie ROUSSEAU

Présent
pour
l'avenir

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2017-01-02-010

Contrôle des structures – Accusé de réception - EARL
DES BEAUDIERES

Direction Départementale des Territoires du Loiret

Service Agriculture et Développement Rural
Pôle Compétitivité et Territoires

Nos réf. : CR/ER (30/12/16)
Affaire suivie par : Christine RIVIERRE
Tél. 02 38 52 47 95 – Fax : 02 38 52 47 51
Mel : christine.rivierre@loiret.gouv.fr
Dossier n°: 16.45.082

Le Directeur départemental,

à

EARL « DES BEAUDIERES »
Monsieur BOUCHER Denis et
Madame BOUCHER Christelle
400, Impasse de la Dudinière

45470 – TRAINOU

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception

d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : 66,48 ha

Date de réception du dossier complet : 16 DECEMBRE 2016

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de 4 mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prolongé jusqu'à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de 4 mois, soit dès le 16 AVRIL 2017, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation administrative tacite d'exploiter.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Orléans, **- 2 JAN. 2017**

Pour le Préfet et par délégation
Pour le directeur départemental des territoires
P/la chef du service agriculture et développement rural
La chef du pôle compétitivité et territoires
Signée : Émilie ROUSSEAU

Présent
pour
l'avenir

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2017-02-13-011

Contrôle des structures – Accusé de réception - EARL
GUILLAUMIN

*Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur départemental
des territoires
Pour la chef du service agriculture
et développement rural,
La chef du pôle compétitivité et
territoires*

Direction Départementale des Territoires du Loiret

Service Agriculture et Développement Rural
Pôle Compétitivité et Territoires

Nos réf. : CR/ER (10/02/17)
Affaire suivie par : Christine RIVIERRE
Tél. 02 38 52 47 95 – Fax : 02 38 52 47 51
Mel : christine.rivierre@loiret.gouv.fr
Dossier n°: 17.45.022

Le Directeur départemental,

à

EARL « GUILLAUMIN »
Messieurs GUILLAUMIN William et Florent
34, Rue du Mont

45270 – CHAPELON

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception

d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : 169,79 ha

Date de réception du dossier complet : 9 FEVRIER 2017

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de 4 mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prolongé jusqu'à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de 4 mois, soit dès le 9 JUIN 2017, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation administrative tacite d'exploiter.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Orléans,

13 FEV. 2017

Pour le Préfet et par délégation
Pour le directeur départemental des territoires
P/la chef du service agriculture et développement rural
La chef du pôle compétitivité et territoires
Signée : Émilie ROUSSEAU

Présent
pour
l'avenir

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2017-01-09-009

Contrôle des structures – Accusé de réception - EARL
GUYON

Direction Départementale des Territoires du Loiret

Service Agriculture et Développement Rural
Pôle Compétitivité et Territoires

Nos réf. :CR/ER (06/01/17)
Affaire suivie par : Christine RIVIERRE
Tél. 02 38 52 47 95 – Fax : 02 38 52 47 51
Mel : christine.rivierre@loiret.gouv.fr
Dossier n°: 16.45.088

Le Directeur départemental,

à

EARL « GUYON »
Messieurs GUYON Philippe et Gérard
20, Avenue d'Arconville

45480 – OUTARVILLE

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception

d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : 24,36 ha

Date de réception du dossier complet : 5 DECEMBRE 2016

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de 4 mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prolongé jusqu'à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de 4 mois, soit dès le 5 AVRIL 2017, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation administrative tacite d'exploiter.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Orléans,

- 9 JAN. 2017

Pour le Préfet et par délégation
Pour le directeur départemental des territoires
P/la chef du service agriculture et développement rural
La chef du pôle compétitivité et territoires
Signée : Émilie ROUSSEAU

Présent
pour
l'avenir

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2017-02-13-010

Contrôle des structures – Accusé de réception - Laurent
CHEVALIER

Direction Départementale des Territoires du Loiret

Service Agriculture et Développement Rural
Pôle Compétitivité et Territoires

Nos réf. : CR/ER (10/02/17)
Affaire suivie par : Christine RIVIERRE
Tél. 02 38 52 47 95 – Fax : 02 38 52 47 51
Mel : christine.rivierre@loiret.gouv.fr
Dossier n°: 17.45.020

Le Directeur départemental,

à

Monsieur CHEVALIER Laurent
Les Radets

45220 – TRIGUERES

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception

d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : 18,75 ha

Date de réception du dossier complet : 31 JANVIER 2017

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de 4 mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prolongé jusqu'à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de 4 mois, soit dès le 31 MAI 2017, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation administrative tacite d'exploiter.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Orléans, **13 FEV. 2017**

Pour le Préfet et par délégation
Pour le directeur départemental des territoires
P/la chef du service agriculture et développement rural
La chef du pôle compétitivité et territoires
Signée : Émilie ROUSSEAU

Présent
pour
l'avenir

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2017-01-11-002

Contrôle des structures – Accusé de réception - M. Bruno
DRIAULT

Direction Départementale des Territoires du Loiret

*Service Agriculture et Développement Rural
Pôle Compétitivité et Territoires*

Nos réf. :CR/ER (10/02/17)
Affaire suivie par : Christine RIVIERRE
Tél. 02 38 52 47 95 – Fax : 02 38 52 47 51
Mel : christine.rivierre@loiret.gouv.fr
Dossier n°: 17.45.024

Le Directeur départemental,

à

Monsieur DRIAULT Bruno
8, Rue du Château

45390 – BROMEILLES

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception

d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : 19,46 ha

Date de réception du dossier complet : 31 JANVIER 2017

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de 4 mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prolongé jusqu'à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de 4 mois, soit dès le **31 MAI 2017**, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation administrative tacite d'exploiter.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Orléans,

13 FEV. 2017

Pour le préfet et par délégation
Pour le directeur départemental des territoires
P/la chef du service agriculture et développement rural
La chef du pôle compétitivité et territoires
Signée : Émilie ROUSSEAU

Présent
pour
l'avenir

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2017-01-11-001

Contrôle des structures – Accusé de réception - M. Bruno
DRIAULT

PREFET de la REGION CENTRE - VAL de LOIRE

Direction Départementale des Territoires du Loiret

Service Agriculture et Développement Rural
Pôle Compétitivité et Territoires

Nos réf. :CR/ER (09/01/17)
Affaire suivie par : Christine RIVIERRE
Tél. 02 38 52 47 95 – Fax : 02 38 52 47 51
Mel : christine.rivierre@loiret.gouv.fr
Dossier n°: 16.45.090

Le Directeur départemental,

à

Monsieur DRIAULT Bruno
8, Rue du Château

45390 – BROMEILLES

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception

d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : 103,96 ha

Date de réception du dossier complet : 12 DECEMBRE 2016

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de 4 mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prolongé jusqu'à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de 4 mois, soit dès le 12 AVRIL 2017, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation administrative tacite d'exploiter.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Orléans, **11 JAN. 2017**

Pour le Préfet et par délégation
Pour le directeur départemental des territoires
P/la chef du service agriculture et développement rural
La chef du pôle compétitivité et territoires
Signée : Émilie ROUSSEAU

Présent
pour
l'avenir

➔ 181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX 1 - ☎ Standard : 02.38.52.46.46- Télécopie : 02.38.52.47.51

➔ bureaux : Cité Coligny 131, rue du faubourg Bannier 45000 ORLEANS

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2017-02-09-005

Contrôle des structures – Accusé de réception - Pascal
CHASSIN

PREFET de la REGION CENTRE - VAL de LOIRE

Direction Départementale des Territoires du Loiret

Service Agriculture et Développement Rural
Pôle Compétitivité et Territoires

Nos réf. :CR/ER (06/02/17)
Affaire suivie par : Christine RIVIERRE
Tél. 02 38 52 47 95 – Fax : 02 38 52 47 51
Mel : christine.rivierre@loiret.gouv.fr
Dossier n°: 17.45.019

Le Directeur départemental,

à

Monsieur CHASSIN Pascal
6, Rue de l'Ormeau

45490 – CORBEILLES EN GATINAIS

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception

d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : 70,62 ha

Date de réception du dossier complet : 3 FEVRIER 2017

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de 4 mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prolongé jusqu'à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de 4 mois, soit dès le 3 JUIN 2017, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation administrative tacite d'exploiter.

Je vous informe que ces parcelles ont également fait l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter. L'ensemble des demandes sera présenté à la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture en date du **16 MARS 2017**.

Orléans, le **9 FEV. 2017**

Pour le Préfet et par délégation
Pour le directeur départemental des territoires
P/la chef du service agriculture et développement rural
La chef du pôle compétitivité et territoires
Signée : Émilie ROUSSEAU

Présent
pour
l'avenir

➔ 181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX 1 - ① Standard : 02.38.52.46.46- Télécopie : 02.38.52.47.51

➔ bureaux : Cité Coligny 131, rue du faubourg Bannier 45000 ORLEANS